

Compte-rendu de la réunion de conseil du 20 janvier 2026 à 20h

L'an deux mille-vingt-six, le vingt janvier à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Samuel DUBELLOY, en suite de convocation en date du quatorze janvier deux mille vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents :

DUBELLOY Samuel, CHABEL Solange, DECUPPER Joffrey, DENUDT Clément, DUCROCQ Jacques, FARDOUX Audrey, LOISEL Valérie, PONCHEL Catherine, SOUDANT Maxime, TANFIN Raphaël.

Absents : DEMARTHE Sullivan – DURIEZ Emilie - GODART Anaïs – ISAAC Abel – ROBBE Sébastien

Secrétaire de séance : PONCHEL Catherine

Objet : aménagement de la rue blanche au hameau de Wandonne : demande de subvention DETR

M. le Maire informe les membres présents que la commune va réaliser les travaux d'aménagement de la rue blanche au hameau de Wandonne.

Les travaux s'élèvent à 161 301.45€ HT (avec études, levés topo...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le plan de financement et le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue blanche au hameau de wandonne et autorise le maire :

- A faire la demande de subvention de DETR (20% de 32 260.29€) et à signer les dossiers y afférents
- A prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- A affermir la tranche optionnelle 2, rue blanche

Plan de financement

Dépenses :

Montant des travaux : 156 567.45€

Levé topographique : 734€

Maitrise d'œuvre : 2600€

AMO : 1400€

Total HT : 161 301.45€

Recettes :

DETR (Etat) : 32 260.29€ (20%)

FARDA (Département) : 15 000€ (9.30%)

Amende de police (Dpt) : 15 000€ (9.30%)

Fds de concours (23-26 CAPSO) : 583.67€ (0.36%)

Part communale : 98 457.49€ (61.04%)

Total HT : 161 301.45€ HT

Objet : fonds de concours bibliothèque

M. le Maire informe les membres présents que la commune a fait la demande de fonds de concours concernant l'achat de livres à la bibliothèque. La commune a reçu la somme de 577.75€ et décide de reverser cette somme à la bibliothèque.

A l'unanimité, les membres émettent un avis favorable.

Objet : augmentation du loyer au 3 rue de l'église

M. le Maire informe les membres présents que le loyer de Mme LAGACHE Audrey résidant dans la maison communale au 3 rue église doit être augmenté.

A compter du 1^{er} mars 2026, il passera de 580€ à 584.57€ selon l'indice de révisions des loyers d l'Insee.

A l'unanimité, les membres émettent un avis favorable.

DIVERS :

- La paroisse Notre Dame du haut Pays va faire passer une entreprise pour la sonorisation de l'église d'Audinc'hun.
- Un arrêté d'interdiction de circuler pour les 4x4 et les quads sera pris dans les chemins communaux.

